

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2015

STATUT, ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE - (N° 1610)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL45

présenté par
M. Raimbourg, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 6, substituer aux mots : « , au sens de », les mots : « mentionnées à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.